**CLUB HIPPIQUE DE TARAVAS – 437 Route de Taravas – 38270 BELLEGARDE POUSSIEU 06.82.92.21.62**

**BULLETIN D INSCRIPTION RENTREE 2018 – 2019**

**NOM : PRENOM**

**DATE DE NAISSANCE :**

**ADRESSE : CP : VILLE :**

**ADRESSE MAIL :**

**NOMS DE FAMILLE DES PERSONNES EFFECTUANT LES PAIEMENTS :**

**TEL : PORTABLE : NIVEAU EQUESTRE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **7 ans et moins** | **8 ans et plus** |
| **Pack annuel 1 fois par semaine** | **506 €** | **596 €** |
| **Pack pony games (34 séances)** |  | **544 €** |
| **Pack baby cavalier (3 ans et moins) 30 séances** | 1. **€** |  |

**- 7% sur le 2ème pack -10% sur le 3ème pack -15% sur le 4ème pack**

**A ajouter la licence 2018 soit 25 € (moins de 18 ans) et 36 € (18 ans et plus).**

**Un chèque de 20 % encaissable de suite** et le solde à votre convenance (en une fois ou plusieurs fois mais tous les chèques sont à nous remettre en même temps que le bulletin).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° CHEQUE | DATE ENCAISSEMENT | MONTANT |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat.

🗆 Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l’article L. 321-4 du Code du sport, de l’intérêt que présente la souscription d’une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels mon enfant peut être exposé dans le cadre de la pratique de l’équitation.

🗆 Je reconnais avoir pris connaissance et signé les conditions d’assurance responsabilité civile et individuelle accident offertes par la licence FFE, ainsi que des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées dans le présent contrat, sur la page cavalier de mon enfant depuis le site www.ffe.com et sur www.pezantassure.fr.

🗆Je reconnais avoir parfaitement conscience de la différence d’indemnisation entre les garanties d’assurance de base offertes dans la licence FFE et les garanties complémentaires payantes proposées. Je fais ainsi le choix suivant :

🗆Je souscris les garanties d’assurance individuelle accident offertes par la licence FFE.

🗆Je souscris une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali Pezant, directement sur la Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr.

🗆J’accepte d’être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d’un droit d’accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

🗆J’accepte l’utilisation de l’image de mon enfant par le club dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

🗆Je refuse l’utilisation de l’image de mon enfant par le club dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

🗆J’atteste avoir pris connaissance et signé le règlement intérieur du centre équestre, annexé au présent contrat.

**(recopier lu et approuvé) :**

**Date : signature :**

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**1. Inscription** : L’inscription est valable pour la saison 2018/ 2019.

**2. Tarifs** : Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l’établissement et s’entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l’objet de modifications consultables par voie d’affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier. Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée.

**3. Licence FFE et assurances** Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops,) et de bénéficier réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales. Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d’un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE.

La pratique de l’équitation peut exposer un cavalier à des risques d’accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu’une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d’une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d’une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur [www.pezantassure.fr](http://www.pezantassure.fr).

Le cavalier s’engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d’assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

**4. Règlement Intérieur** Le cavalier et ses accompagnateurs s’engagent à respecter ce règlement intérieur applicable au sein du club et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l’exclusion.

**5. Protection des données personnelles** L’établissement équestre dispose d’un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l’établissement et notamment l’organisation des leçons d’équitation, la vie quotidienne de l’établissement équestre, l’inscription aux stages et compétitions sportives, etc.

Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d’encadrement au sein de l’établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission. Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l’établissement d’un droit d’accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l’envoi d’un simple courriel à l’adresse mail de l’établissement : contact@taravas.com

**6. Droit à l’image** Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l’objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d’exploiter son image à des fins d’information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s’opposant à la captation et/ou l’utilisation de son image doit expressément en informer le club.

**7. Modalités de remboursement** Lorsque le cavalier s’inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l’établissement. Toute prestation payée à l’avance permet de bénéficier d’un tarif préférentiel pour un engagement de durée. Elle n’est pas remboursable, sauf dans les cas suivants :

- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d’un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure. Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction. Toute activité à la carte non décommandée au minimum 7 jours à l’avance reste due en intégralité.

**(recopier lu et approuvé) :**

**Date : signature :**